

Rte de Lausanne 2 Case Postale 112 1096 **Cully** 

T 021 821 04 14 F 021 821 04 00 info@b-e-l.ch www.b-e-l.ch

## AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

# PREAVIS N° 11/2017

# Bâtiment administratif, route de Lausanne 2 à Cully Transformations et aménagement de la réception et des bureaux au rez-de-chaussée

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

29 mai 2017, Combles de la Maison Jaune 6 juin 2017 (réserve)

Commission ad hoc : à convenir

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

#### <u>Préambule</u>

La disposition actuelle des locaux au rez-de-chaussée du bâtiment administratif à Cully date de l'époque de l'ancienne BCV et n'a été que peu modifiée lors de la fusion. Pour mémoire, le préavis n° 56/2011 de l'ancienne commune de Cully prévoyait divers travaux d'aménagement pour un montant total de CHF 551'700.-. Sur ce montant, environ CHF 378'000.- ont été dépensés, l'entier des travaux n'ayant pas été réalisé.

La répartition des espaces en fonction des besoins est loin d'être idéale. Le hall d'entrée est très grand, le bureau du greffe trop petit et il manque une pièce pour recevoir les citoyens lors d'entretiens privés et confidentiels. Il manque en outre une place de travail pour un(e) futur(e) apprenti(e).

Un plancher technique avait été créé pour la banque. Il en résulte une différence de niveau de 30 cm entre les différentes parties des locaux rendant difficile la modification des espaces.

L'éclairage du hall en particulier est vétuste et énergivore. La position et le dimensionnement de certains radiateurs ne sont pas adéquats et il est difficile de chauffer efficacement les bureaux. La partie arrière des locaux n'est pas éclairée par la lumière du jour et est, de ce fait, difficilement utilisable pour des places de travail. Le mobilier, récupéré dans les différentes administrations communales à la fusion, est disparate, vétuste et peu fonctionnel.

#### **Projet**

Il s'agit de supprimer les différences de niveaux (plancher technique) entre les diverses parties des locaux pour modifier la répartition des espaces et donner plus de place au greffe. Une place de travail pour un apprenti sera créée.

Nous allons prendre de la surface sur le hall actuel afin de créer un bureau supplémentaire, fermé et isolé, pour recevoir les citoyens et leur mettre à disposition un emplacement pour remplir des documents. Les guichets actuels seront supprimés et remplacés par des nouveaux.

Des apports de lumière naturelle seront créés au nord des locaux (éclairages zénithaux).

L'installation de chauffage, l'éclairage des locaux ainsi que les distributions électriques et informatiques seront refaites et adaptées à la nouvelle disposition. Les revêtements de sol ainsi que le mobilier seront remplacés.

# Coût des travaux

2	<u>Bâtiment</u>		
211	Travaux de maçonnerie		19'075.00
214	Charpente		4'300.00
222	Ferblanterie - couverture		7'000.00
23	Electricité		22'500.00
24	Chauffage		7'000.00
244	Ventilation		2'000.00
25	Sanitaire		4'500.00
258	Cuisine		5'000.00
271.0	Plâtrerie		4'375.00
272	Ouvrages métalliques		1'000.00
273	Menuiserie		2'000.00
277.2	Cloisons *		30'000.00
279	Signalétique		2'000.00
20281	Revêtements de sol *		17'821.35
283.0	Faux-plafonds		3'000.00
285.1	Peinture		14'500.00
287.0	Nettoyages		1'000.00
291.0	Architecte		0.00
292	Ingénieur civil		500.00
294	Ingénieur CVS		500.00
296.0	Géomètre		1'500.00
296.9	Expert amiante *		1'500.00
		Sous-total	151'071.35
	Dive	ers et imprévus 20%	30'214.27
		Total CFC 2	181'285.62
9	Ameublement *		49'000.00
		Total CFC 2 + 9	230'285.62
		TVA 8 %	14'502.85
		Total TTC arrondis	245'000.00
sur devis re	entrés		_

<sup>\*</sup> sur devis rentrés

Les sorties de fonds sont prévues pour le deuxième semestre de 2017.

## **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

#### le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

vu le préavis N° 11/2017 de la Municipalité du 15 mai 2017; ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### décide :

- 1. d'autoriser la Municipalité à engager les travaux de transformation et d'aménagement de la réception et des bureaux au rez-de-chaussée du bâtiment administratif de Cully ;
- 2. de lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 245'000.-, soit CHF 53'000.- pour le mobilier et CHF 192'000.- pour les travaux ;
- 3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement, et en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);
- 4. d'amortir l'investissement relatif au mobilier sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 5'300.- par année, le premier au budget 2018 (chapitre 35101) et d'amortir l'investissement relatif aux travaux sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 6'400.- par année, le premier au budget 2018 (chapitre 35101).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic La secrétaire

Jean-Pierre Haenni Sandra Valenti

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 mai 2017.

Annexe : plan du rez

Délégués de la Municipalité : MM. Georges Hauert et Jean-Pierre Haenni

